

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2020

Présents : Mmes Catherine CARPENTIER, Stéphanie HAMON, Brigitte TEIXIDO ;
MM. Christian SORET, Bernard LEROY, Gilles THOMAS, Alain ROCHETTE, Patrick DUPREZ, Thierry VANDEBROUCK, Gérard PAQUERAUD ; Dominique NEVEU

Absents avec pouvoir : Jean-Jacques LETAILLEUR donne pouvoir à Gilles Thomas

Absents : Catherine KRET, Claude DASSE, Xavier MAUNOURY.

Secrétaire de séance : Alain ROCHETTE

La séance est ouverte à 20h30

Le Conseil Municipal a délibéré et pris position sur les sujets suivants :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 octobre 2019.

Après lecture par Monsieur le Maire, le **procès-verbal de ce Conseil municipal est approuvé, à l'unanimité des membres du conseil, présents et représentés.**

2) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité**, le Compte Administratif qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement Dépenses/Déficit	Fonctionnement Recettes/Excédent	Investissement Dépenses/Déficit	Investissement Recettes/Excédent	Total Dépenses	Total Recettes
Report 2018		124 441,06€	101 694,44€			
Résultats 2019	592 714,54€	649 891,74€	83 422,36€	159 402,14€	676 136,90	809 293,88
Totaux	592 714,54€	774 332,80€	185 116,80€	159 402,14€	777 831,34€	933 734,94€
Résultats de clôture		181 618,26€	- 25 714,66€			155 903,60

3) VOTE DU COMPTE DE GESTION DE MME LA PERCEPTRICE.

Les résultats du Compte de Gestion de Mme la Perceptrice sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif 2019 de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte de gestion à l'unanimité.

4) RECONDUCTION DE LA CONVENTION « URBANISME » AVEC VEXIN – CENTRE.

Le Pôle urbanisme de Vexin –Centre créé en 2015 est composé de cinq personnes instruisant sur 60 communes. Ces agents sont hébergés dans les locaux du siège de la communauté de communes, à Vigny.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité des membres du conseil, présents et représentés, la convention « urbanisme » avec Vexin – Centre.

5) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE.

Le syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-D'oise (SMDEGTVO) date du 18/11/1994. il compte aujourd'hui 181 communes. Les modifications des statuts portent sur les points qui suivent :

- Le syndicat se dote d'activités complémentaires telle que la coordination de groupements de commandes ;
- la durée du syndicat est illimitée ;
- Le siège du syndicat est fixé au « Campus du Conseil Départemental du Val d'Oise », 2 avenue du parc, CS 20201 Cergy, 95032 CERGY PONTOISE Cedex
- Le comité syndical sera constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants selon les modalités suivantes :
 - 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune (ou collectivité) de moins de 10.000 habitants
 - 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune (ou collectivité) à partir de 10.001 habitants ;
 - des recettes supplémentaires sont possibles ;

- les fonctions du receveur sont confiées à la trésorerie CERGY COLLECTIVITES.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres du conseil, présents et représentés les modifications présentées des statuts du syndicat

6) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN- CENTRE

Le Conseil communautaire souhaitant intégrer dans ses statuts la compétence « ruissellement » demande aux communes de prononcer par délibération sur cette modification de statut.

Compte- tenu du manque d'information sur le contenu précis et les limites de cette nouvelle compétence, le Conseil municipal avec deux voix pour (C Soret – B Leroy) et dix voix contre refuse cette modification de statut, dans l'attente de précisions.

7) VOTE D'UN DON AU DIOCESE DE MARINES :

Monsieur le Maire propose le versement d'un don de 150 € au DIOCESE de Marines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour ce don.

8) QUESTIONS DIVERSES : aucune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h25**.